



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 177 CC/44

Réunion du 14/06/2018

Membres : MM. LECOUR – FAORO – BELORGEY – DA SILVA – VALOT.

OBLIGATIONS EQUIPES DE JEUNES

OBLIGATION EQUIPES DE JEUNES

SAISON 2017-2018

SITUATION AU 11 JUIN 2018

	Situation au 15/10/2017	Situation fin de saison 11 JUIN 2018 2017-2018	Année Infraction	Amende	Sanction sportive immédiate pour l'équipe A au 11/06/2018 Saison 2018/2019
Séniors D2	Une équipe à 11 ou une équipe à jeu Réduit ou éventuellement une équipe Féminine et 8 licenciés parmi les U6 à U11 par club si Entente entre clubs obligation d'avoir en Foot à 11 : 6 licenciés jeunes minimum par club et par niveau ou En Foot à				
MAREY	Pas de licence jeunes	Pas de licence jeunes En infraction	1ière	70 €	Interdiction d'accession
REMILLY	Pas de licences jeunes	pas d'équipe jeunes En infraction	1ière	70 €	Interdiction d'accession
Séniors D3	Une équipe à jeu Réduit ou éventuellement une équipe Féminine et 6 licenciés parmi les U6 à U11 par club si Entente entre clubs obligation d'avoir en Foot à 11 : 6 licenciés jeunes minimum par club et par niveau ou En Foot à 8 : 4				
AHUY	Pas de licence jeunes	pas d'équipe jeunes En infraction	1ière	60 €	Interdiction d'accession
ASDDOM	Pas de licence jeunes	pas d'équipe jeunes En infraction	1ière	60 €	Interdiction d'accession
CHAMESSON	Pas de licence jeunes	pas d'équipe jeunes En infraction	2ième	120 €	Interdiction d'accession
CHAMPDOTRE LONGEAULT	Pas de licence jeunes	pas d'équipe jeunes En infraction	1ière	60 €	Interdiction d'accession
CREPAND	Pas de licence jeunes	pas d'équipe jeunes En infraction	2ième	120 €	Interdiction d'accession
DIJON DINAMO	Pas de licence jeunes	pas d'équipe jeunes En infraction	1ière	60 €	Interdiction d'accession
FENAY	Pas de licence jeunes	Pas de licence jeunes En infraction	2ième	120 €	Interdiction d'accession
TIL CHATEL	Pas de licence jeunes	Pas de licence jeunes En infraction	4ième	240 €	Interdiction d'accession / - 3 pts
TILLENAY	Pas de licence jeunes	Pas de licence jeunes En infraction	1ière	60 €	Interdiction d'accession

ENGAGEMENTS SAISON 2018/2019

Date limite d'engagement :

D1 - D2 - D3 : engagement jusqu'au **10 juillet 2018**.

D4 : équipe 1 des clubs jusqu'au **10 juillet 2018**.

D4 : équipes réserves des clubs jusqu'au **20 août 2018**.

SENIORS

ETHIQUE SPORTIVE

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 ACCESS – U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = $(150 + (80 : 2)) = 190$ points)

Barème : TOUT AUTRE LICENCE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

Classement éthique en date du 14/06/2018 : sous réserve des dossiers disciplinaire en cours d'instruction.

FORFAIT - RECTIFICATIF

Match 20382758 D4 Niv Haut D VOUGEOT – TALANT 2 du 13/05/2018

La commission reprend sa décision du PV CC/43 du 6/06/2018

S'agissant :

- ✓ Du 3^{ième} forfait, l'équipe de VOUGEOT est déclarée forfait général (article 1.3.A de l'annuaire du district)
- ✓ de la 10^{ième} et dernière journée, VOUGEOT conserve ses points.

COURRIERS

De La LBFC demandant le nom du club accédant en R3 pour la saison 2018-2019 : l'équipe de CHENOVE termine première du championnat D1

JEUNES

SUITE A UNE DERIVE TRES IMPORTANTE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE TERRAIN, D'HORAIRE ET DE DATE
La CDCJ REFUSERA SYSTEMATIQUEMENT LES DEMANDES NON FAITES PAR LE BIAIS DE FOOTCLUB
DANS LES DELAIS IMPARTIS
ET CE A PARTIR DU 23/04/2018 JUSQU'A LA FIN DE LA SAISON

FORFAITS

Match 20321723 U13 D3 – A LACANCHE 2 – ENT FCCL 2 du 5/05/2018

Forfait non déclaré de Ent FCCL.

La CDCJ donne match perdu par forfait à Ent FCCL 0 – 3 / -1 point pour en reporter le bénéfice à LACANCHE 2
Amende 60 € à Ent FCCL

Match 203216913 U13 D3 – B DIJON ULFE – USSE 2 du 28/04/2018

Forfait non déclaré de USSE 2.

La CDCJ donne match perdu par forfait à USSE 2 0 – 3 / -1 point pour en reporter le bénéfice à DIJON ULFE
Amende 60 € à USSE.

TOURNOIS

Rectificatif

MAGNIEN –MANLAY – LACANCHE - BLIGNY

Samedi 30 Juin 2018 : U13 - U15 - U18

Dimanche 1^{er} Juillet 2018 : U7 – U9 – U11

POINTAGE FEUILLES DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7-U9-U11

PLATEAUX U7-U9-U11

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et présence ci-dessous, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Plateaux U10-U11, amende 15 € à : ASPTT DIJON – CHENOVE x 2 – DAIX x 2 – DFCO x 3 – DIJON ULFE – FONTAINE LES DIJON x 3 – GENLIS – JSIF – LONGVIC - MAGNIEN x 2 – PLOMBIERES - QUETIGNY x 3 – RUFFEY STE MARIE x 2 – SAVIGNY LES BEAUNE – ST JEAN DE LOSNE x 2 – UCCF - USCD – VAL DE NORGE.

Plateaux U8-U9, amende 15 € à : DFCO – MVF – USCD – MERCEUIL - MEURSAULT

Plateaux U6-U7, amende 15 € à : DFCO FEMININ

FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES					
	U7	U9	U11		
	19-mai	19-mai	28-avr	05-mai	26-mai
ASPTT DIJON			à Daix		
CHENOVE					à Daix
CHENOVE					à Chevigny
DAIX				à Grésilles	à Grésilles
DFCO		à JDF 21	à Gevrey	à Grésilles	à Grésilles
DFCO FEMININ	à Ufco				
DIJON ULFE			à Talant		
FONTAINE			à Vingeanne	à Asfo	à Asfo
GENLIS					à Saulon
MAGNIEN			à Epoisses		
MANLAY					
MORVANDELLE					
MVF		à Semur			
POUILLY					
QUETIGNY			à Daix		
RUFFEY			à Grésilles		
SAVIGNY					à Chassagne
ST JEAN LOSNE			à Vougeot		
ST REMY					
USCD		à JDF 21	à Daix		
VAL DE NORGE					à Asfo

FEUILLES DE BILAN NON RECUES					
	U7	U9	U11		
	19-mai	19-mai	28-avr	05-mai	26-mai
JSIF			à Selongey		
LONGVIC					x
MAGNIEN					x
MERCEUIL		x			
MEURSAULT		x			
PLOMBIERES					x
QUETIGNY				x	x
RUFFEY					x
ST JEAN LOSNE					x
UCCF					x

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.
En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

FEMININES

RAPPEL

La Commission rappelle aux équipes Séniors Féminines que les matchs sont visibles sur la FMI à partir du Lundi 14 h 00

Les matchs du lundi ne sont visualisables sur la tablette qu'à partir du lundi :

- La tablette récupère les rencontres sur une semaine sportive (du lundi au dimanche)

- L'interface WEB <https://fmi.fff.fr/> récupère les rencontres sur une semaine glissante (j+7)

Pour les matchs du lundi, ils doivent donc être préparés via l'interface web pendant le weekend et les rencontres peuvent être ensuite récupérées sur la tablette à partir du lundi matin.

Nous vous demandons de prendre, **obligatoirement**, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

POINTAGE FEUILLE DE MATCH U15 FEM

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de défi-jonglages ci-dessous, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Feuilles de défi-jonglage manquantes, amende 15 € à : CHENOVE – BEAUNE – ENT ASPTT x 2 – Ent SAULON CORCELLES

Feuilles de défi-jonglages manquantes U15 F

Journée 7

20347300 CHENOVE – DFCO FEMININ 2 joué le 30/05/2018

20347302 BEAUNE – JSIF 1 joué le 30/05/2018

20347303 ENT ASPTT 1 – JSIF 2 joué le 19/05/2018

20347304 ENT SAULON 1 – DUC 1 joué le 23/05/2018

Journée 9

20347312 ENT ASPTT 1 – JSIF 1 joué le 02/06/2018

FORFAIT

Match 20412342 PLAY OFF POUILLY EN AUXOIS - BRAZEY du 11/06/2018

Forfait déclaré de BRAZEY.

La commission des compétitions donne match perdu par forfait à BRAZEY 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à POUILLY EN AUXOIS.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P.FAORO